

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 11 juillet 2018

Conseillers en exercice :	33
présents :	26
pouvoirs :	4
votants :	30
abstentions :	0
voix pour :	30
voix contre :	0

Aujourd'hui mercredi 11 juillet 2018 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 05 juillet 2018, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne JEANDIDIER – M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Jean-François VALEGEAS – Mme Danielle JOURZAC - Mme Michelle LE FLOCH – M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Anne-Marie MICHENAUD – M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Marianne GANTIER - M. Noël BELLIOU – Mme Emilie RICHAUD - Mme Maryvonne LAURENT- Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE –

ETAIENT EXCUSES

M. Olivier TOUBOUL (donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS) – Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA (donne pouvoir à M. Jean-François VALEGEAS) – M. Jérôme TEXIER-BLOT (donne pouvoir à Mme Marianne JEANDIDIER) – M. Richard FERCHAUD (donne pouvoir à M. Noël BELLIOU) –

ETAIENT ABSENTS

Mme Stéphanie FRITZ - M. Christian BAYLE - Mme Jeanine PROVOST –

Mme Marianne JEANDIDIER est nommée secrétaire de séance.

2018.110

ACCORD-CADRE DE FOURNITURE DE MATERIEL D'ECLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre du programme 2018 de modernisation du réseau d'éclairage public, la Ville de Cognac a intégré le programme « PRO INO 08 » porté par Grand Cognac communauté d'agglomération.

A cet effet la Ville de Cognac a inscrit dans son budget 2018, voté par le Conseil Municipal le 4 avril 2018 (cf. délibération 2018.34B), une recette de 219 450,00 € pour une dépense d'un montant de 342 000,00 €.

Il a été décidé d'engager ce programme sous la forme d'un accord-cadre de fourniture de matériel d'éclairage public qui sera lancé début juillet 2018 pour un début d'exécution en septembre 2018.

Compte tenu :

- des dates prévisionnelles des prochaines réunions du Conseil municipal,
- des délais légaux à respecter dans le cadre de l'attribution de marchés publics,
- des enjeux financiers pour la Ville de Cognac d'une telle opération,

- du délai incompressible de présentation des factures (au plus tard le 31 décembre 2018) à l'organisme Certinergy, partenaire en charge de l'obtention de la valorisation de ses Certificats d'Economie d'Energie (CEE),

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

- **AUTORISE le lancement d'une consultation en procédure d'appel d'offre sous la forme d'un accord-cadre,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au marché sus-visé, y compris les éventuelles modifications (art.139 décret n°2016-360 du 25 mars 2016) et autres actes d'exécution sous la condition expresse que le montant du marché attribué ne dépasse pas le montant alloué à cette opération.**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS